

M. GREEN: D'après ce que le ministre vient de dire, devons-nous déduire que le Gouvernement n'accepte pas les conclusions de la Commission qui sont énoncées dans les termes suivants à la page 63 du rapport:

La Commission conclut qu'elle ne peut faire autrement que de recommander au gouvernement fédéral de prendre à sa charge tous les vétérans sans travail et sans ressources qui étaient domiciliés au Canada au moment de leur enrôlement et qui ont servi dans une zone de combat au cours d'une guerre.

L'hon. M. POWER: Le gouvernement se charge d'assister le vétéran valide en tâchant de lui trouver de l'emploi. En réalité, voici ce qu'il a pu accomplir au cours de l'année par l'entremise de la Commission d'assistance aux anciens combattants:

Emplois—	
Fixes.. . . . .	2,210
Provisoires.. . . . .	4,784
Casuels.. . . . .	4,329

Total.. . . . . 11,323

Education probatoire—	
Inscriptions.. . . . .	598
Ont discontinué.. . . . .	79
Employés dans le métier appris	263
Employés à d'autres titres.. . . .	10
Guides pour touristes.. . . .	45
Non gardé par l'employeur .. . .	40
Encore en apprentissage.. . . .	161

Total.. . . . . 598

#### Corps de commissionnaires—

La création d'un bureau de gouverneurs à Montréal a amené la nomination de bureaux de gouverneur et de divisions du corps dans toutes les grandes villes du Dominion.

En réalité, depuis que le corps a été organisé, l'an dernier, 48 commissionnaires ont obtenu un emploi fixe et 67 autres un emploi provisoire. On ne compte pas là-dedans les excellentes divisions qui sont à l'œuvre depuis quelques années à Vancouver et à Toronto.

#### Projets et entreprises—

##### Montréal.

L'atelier donne de l'emploi à 80 hommes à l'heure actuelle et depuis son ouverture, en février 1937, 329 hommes ont été rééduqués dans cet atelier en vue d'un emploi fixe dans d'autres industries.

##### Toronto.

Quatorze vétérans et leurs familles ont été établis dans de petites exploitations d'essai l'an dernier et les perspectives sont très encourageantes pour le comité.

Une subvention a été accordée au "Poppy Fund Incorporated" pour aider à l'achat d'un nouveau local.

Cette fabrique emploie actuellement 83 vétérans.

##### Windsor.

On est en train d'établir vingt vétérans et leurs familles dans de petites exploitations d'essai et six d'entre eux sont déjà installés.

##### Winnipeg.

Douze vétérans et leurs familles ont été établis dans de petites exploitations individuelles d'essai.

##### Regina.

Un atelier a été ouvert le 1er septembre 1937 et jusqu'ici a donné de très bons résultats.

##### Moose-Jaw.

Une petite subvention a été accordée au comité pour aider à l'entretien de l'atelier qui fonctionne depuis quelques années avec assez de succès, mais qui manquait des capitaux nécessaires.

##### Vancouver.

Des allocations ont été versées pour faciliter la réalisation d'entreprises devant se suffire à elles-mêmes et ayant pour objet de procurer de l'emploi à un certain nombre de vétérans. Voici quelles sont ces entreprises:

(1) Corps de vétérans pour la surveillance des automobiles en stationnement.

(2) Patrouilles nocturnes pour la surveillance des demeures.

(3) Service de premiers secours dans l'industrie.

(4) Terrains de stationnement et service d'automobiles.

En ce qui concerne le service de placement des mutilés de guerre, on a accordé à cette fin, une petite allocation à un sous-comité, et l'on va maintenir en fonctions les comités honoraires locaux, qui ont fait d'excellente besogne l'année dernière. On se propose de leur confier la même tâche cette année.

M. GREEN: Je ne veux pas déprécier les travaux accomplis par les comités honoraires, mais d'après ce qu'a dit le ministre, je suppose que le Gouvernement n'a pas l'intention de mettre en pratique l'idée d'une allocation provisoire pour des motifs d'ordre économique.

L'hon. M. POWER: Certainement pas sous l'empire de la présente mesure.

M. GREEN: Se propose-t-on de la mettre en pratique au cours de la présente session? Déposera-t-on un projet de loi donnant suite au rapport de la Commission?

L'hon. M. POWER: Cette question pourra être étudiée plus opportunément lorsque l'article du budget des dépenses qui vise l'assistance-chômage sera mis en discussion. Pour l'instant, nous nous occupons d'une certaine catégorie d'anciens combattants auxquels s'appliquera la mesure législative que nous proposons actuellement.

M. GREEN: L'autre jour, le ministre a dit clairement qu'il nous expliquerait l'attitude du Gouvernement à l'égard de ce rapport de la Commission d'assistance aux anciens combattants, et tout ce que nous lui demandons aujourd'hui, c'est de nous faire une déclaration sur le point de savoir si l'on accordera une allocation provisoire pour des motifs d'ordre économique.

L'hon. M. POWER: J'ai dit que je déposerais un projet de loi, et c'est ce que je fais en ce moment.

M. GREEN: D'autres projets de loi seront-ils déposés?